

VILLE DE CALVI

ATTESTATION D'ACCUEIL

Présence du demandeur obligatoire lors du dépôt et du retrait.

Présenter les originaux et les copies de tous les documents. Tout dossier incomplet ne pourra être accepté.

Un étranger qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale d'une durée inférieure à 3 mois doit présenter un justificatif d'hébergement.

Ce document, appelé attestation d'accueil, est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile pendant son séjour en France. L'attestation est délivrée si l'hébergeant remplit les conditions requises. En cas de refus, des recours sont possibles.

Après instruction, l'attestation sera soumise à la signature puis mise à votre disposition à l'accueil de la mairie, sous quelques jours.

PIÈCES À FOURNIR

Le demandeur doit obligatoirement présenter les originaux et les copies des pièces suivantes :

- Un justificatif d'identité : pour un Français, un Européen ou un Suisse, carte d'identité ou passeport ; pour un étranger non européen, titre de séjour.
- Un document prouvant sa qualité de propriétaire, de locataire ou d'occupant du logement dans lequel il compte héberger le ou les visiteurs (titre de propriété, bail locatif, etc.).
- Un justificatif de domicile récent : facture d'eau, d'électricité ou de téléphone, ou quittance de loyer.
- Tout document permettant d'apprécier ses ressources à hauteur de 32,50 € par jour et son engagement à prendre en charge financièrement l'étranger s'il est défaillant.

Justificatifs de ressources selon la situation :

- Salarié : les 3 derniers bulletins de salaire.
- Travailleur indépendant : le dernier bilan comptable pour les commerces ouverts depuis plus d'un an, ou une attestation du comptable précisant le revenu moyen mensuel pour les commerces ouverts depuis moins d'un an.
- Retraité : justificatif de la caisse de retraite ou relevé d'imposition.
- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi : dernière attestation de versement.
- Dernier avis d'imposition.
- Dernière attestation CAF datant de moins de 3 mois.

PIÈCES À FOURNIR - SUITE

- Tout document permettant d'apprécier la capacité à héberger le ou les étrangers dans des conditions normales de logement : superficie, nombre de pièces, sécurité, salubrité et confort du logement.
- Un timbre fiscal d'un montant de 30 €, à acheter sur le site timbres.impots.gouv.fr, rubrique « Achat de timbres fiscaux », ou auprès d'un buraliste.
- Une photocopie lisible du passeport de l'hébergé(e), faisant apparaître les nom, prénoms, date et lieu de naissance, numéro de passeport et adresse ; le cas échéant, fournir également celles de son conjoint et de ses enfants mineurs qui l'accompagnent.
- Pour un mineur non accompagné : une attestation sur papier libre rédigée par un détenteur de l'autorité parentale, accompagnée d'une copie de son justificatif d'identité et du livret de famille, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant.

CONTENU DE L'ATTESTATION

- Identité du signataire.
- Lieu d'accueil prévu et caractéristiques du logement.
- Assurance : l'étranger ou l'accueillant s'engage à souscrire une assurance médicale prenant en charge, à hauteur d'un montant minimum de 30 000 €, les dépenses de santé et les soins pouvant être reçus durant le séjour en France.

SERVICE DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Accueil du lundi au vendredi

8 h 45 - 11 h 45 et 15 h 00 - 16 h 00

Tél. : 04 95 65 82 01

Mairie de Calvi - Rue Albert 1er - 20260 Calvi

RENSEIGNEMENTS À REMPLIR

Merci de renseigner lisiblement l'ensemble des champs ci-dessous.

Nom et prénom de l'hébergeant	
Date et lieu de naissance / nationalité de l'hébergeant	Né(e) le : Lieu de naissance : Nationalité :
Adresse de l'hébergeant	
N° de portable de l'hébergeant	
Propriétaire	☐ Oui ☐ Non
Nombre de pièces du logement	Chambre(s) : Salon :
Surface du logement	 m ²
Nombre de personnes habitant le logement	
Nom et prénom de l'hébergé(e)	Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance / nationalité de l'hébergé(e)	Né(e) le : Lieu de naissance : Nationalité :
Adresse de l'hébergé(e)	
Lien de parenté	 (père, mère, fils, fille, frère, sœur, oncle, tante, cousin(e), beau-père, belle-mère, ami(e), époux/épouse, grand-parent, neveu/nièce, beau-frère/belle-sœur)
Dates exactes du séjour (90 jours / 3 mois maximum)	Du : Au :
Assurance souscrite par l'hébergeant	☐ Oui ☐ Non Si oui, fournir l'attestation.
Date de l'ancienne attestation	 Pour les mêmes personnes ou pour d'autres personnes.